



28 novembre 2021

OBJET : Convocation à l'assemblée générale annuelle des membres* 2021

En tant que membre en règle de l'Association de soccer de Greenfield Park (ASGPK), vous êtes cordialement invité à prendre part à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se déroulera dimanche, le 12 décembre 2021 à 19h00 au bureau d'arrondissement de Greenfield Park au 2^e étage, 156, boul. Churchill, Greenfield Park, QC J4V 2M3.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Dimanche 12 décembre 2021

1. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle ;
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée ;
3. Élection d'un(e) secrétaire d'assemblée ;
4. Adoption de l'ordre du jour proposé ;
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2020 ;
6. Présentation des membres du conseil d'administration ;
7. Rapport du président du conseil d'administration de l'ASGPK. ;
8. Présentation des états financiers vérifiés ;
9. Choix d'une firme d'audit des états financiers.
10. Adoption des prévisions budgétaires 2021 ;
11. Élections des nouveaux administrateurs pour 2021;
12. Varia ;
13. Levée de l'assemblée.

En espérant vous compter parmi nous le dimanche 12 décembre 2021 pour cette Assemblée générale annuelle, je vous prie d'accepter, cher membre, mes salutations distinguées.

Mustapha Mayssan

Mustapha Mayssan

Vice-Président de l'ASGPK



Mise en candidature pour le poste d'administrateur sur le Conseil d'administration

Les membres actifs qui souhaitent se porter candidat comme administrateur doivent compléter et retourner leur bulletin de mise en candidature au plus tard **10 décembre 2021** par courriel à president@asgpk.org ou à communication@asgpk.org.

Le bulletin de mise en candidature doit être complété par un membre actif (parent ayant un enfant inscrit au soccer en 2021 ou un joueur majeur de notre club) qui désire se porter candidat. Cette candidature doit être appuyée par trois (3) membres actifs en règle. Advenant un nombre insuffisant de candidatures pour combler les postes en élection, tout membre actif présent à l'assemblée générale du 12 décembre 2021 et n'ayant pas complété son bulletin de candidature au préalable, pourra être mis en nomination lors de la période d'élections. Les autres candidats sont élus par acclamation. Le bulletin de mise en candidature est disponible en annexe joint et sur le site Internet de l'ASGPK.

(www.gpksocket.com) ASGPK/Conseil d'administration/AGA/Bulletin de mise en candidature).

*Est considéré membre actif de l'ASGPK pendant une année, à compter de son inscription payée et non remboursée lors d'une des saisons d'activités de l'ASGPK, tous les joueurs d'âge mineur (ceux-ci sont représentés par un des parents légaux). Également reconnus les joueurs ayant dix-huit ans ainsi que tous les bénévoles reconnus.